



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada - Pacific
Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

Title - Sujet Sustainable Bldgs & Energy/GHG A.	
Solicitation No. - N° de l'invitation EZ897-183177/A	Amendment No. - N° modif. 004
Client Reference No. - N° de référence du client EZ897-183177	Date 2018-08-27
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-584-8388	
File No. - N° de dossier VAN-8-41053 (584)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-04	Time Zone Fuseau horaire Pacific Daylight Saving Time PDT
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Perez, Elizabeth	Buyer Id - Id de l'acheteur van584
Telephone No. - N° de téléphone (604) 671-2613 ()	FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PWGSC/PSPC	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 004

Clarification et modification de la demande de proposition.

1. QUESTIONS:

Question 1: La même personne peut-elle être nommée pour plusieurs rôles? I.e., un professionnel des bâtiments durables et un technicien en évaluation des bâtiments?

SUPPRIMER: Réponse 1: Non, nous recherchons des entreprises pour démontrer leur capacité et divers niveaux de compétences et d'expérience.

INSÉRER: **Réponse 1:** Une personne peut être identifiée à la fois comme technicienne en bâtiment durable et technicienne en évaluation de bâtiments.

Question 2: En ce qui concerne les exigences obligatoires en matière d'enseignement et d'accréditation pour la mécanique et l'électricité - la section H.4.1 indique que UN ingénieur mécanique et un ingénieur électricien professionnel doivent satisfaire aux exigences obligatoires pour les articles 1 à 4, y compris l'inscription en Yukon. Cependant, section 7.1.1. les états doivent spécifier 2 individus. Une personne inscrite à la fois en Colombie-Britannique et au Yukon est-elle acceptable?

Réponse 2: La section 7.1.1 devrait identifier une exigence pour un ingénieur en mécanique et un ingénieur en électricité seulement.

Question 3: Peut-on renoncer à l'exigence obligatoire de délivrer des permis d'exercice pour le Yukon, la preuve du permis du Yukon devant être fournie lors de la notification de l'attribution du contrat?

Réponse 3: Non - les permis d'exercer au Yukon doivent être fournis.

Question 4: Si les exigences obligatoires ne peuvent être révisées, la date limite peut-elle être prolongée pour permettre à notre personnel en vacances de demander un permis pour exercer au Yukon?

Réponse 4: Aucune prolongation de la date limite ne sera accordée afin de permettre aux membres du personnel en vacances des soumissionnaires de demander un permis ou une licence.

2. En PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT Item 7.10 Lois Applicables:

INSÉRER: Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

3. En ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

En la catégorie Ingénieur (mécanique)

SUPPRIMER: Deux personnes nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.4)

INSÉRER: Une personne nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.4)

En la catégorie Ingénieur (électricité)

SUPPRIMER: Deux personnes nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.4)
INSÉRER: Un personne nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.4)

4. En ANNEXE H CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION:

SUPPRIMER: Supprimer intégralement
INSÉRER: **REPLACER COMME CI-DESSOUS:**

ANNEXE H

CRITÈRES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

H.1 Procédures d'évaluation

Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

Chaque soumission recevable sera évaluée en fonction des critères cotés énumérés ci-dessous. Nous recommandons aux soumissionnaires d'aborder ces critères de façon approfondie afin de démontrer qu'ils comprennent bien les exigences de même que les services demandés, tels qu'ils sont énumérés ci-après.

L'information devrait être assez détaillée pour permettre une évaluation complète. Le fait d'indiquer clairement les critères visés dans chaque section facilitera l'évaluation.

Pour chaque critère coté, un nombre maximum de points est indiqué : les évaluateurs peuvent accorder tout nombre entier dans la fourchette de points, de zéro jusqu'au nombre maximum de points.

Les réponses des soumissionnaires seront évaluées en fonction des définitions et des exigences en matière de renseignements décrites dans les critères d'évaluation. Les soumissionnaires devraient s'assurer que toutes leurs réponses contiennent des renseignements détaillés sur les dates, les études et les titres de compétences, ainsi que sur l'expérience attestée en matière de projets. **Des points seront accordés uniquement en fonction de l'information présentée de manière explicite dans les réponses du soumissionnaire.**

Les soumissions n'ayant pas obtenu le nombre minimal de points exigés pour chaque critère d'évaluation, s'il y a lieu, ou les soumissions qui ne respectent pas les exigences en matière de renseignements précisées qui comprennent les termes « maximum » ou « minimum », ou encore le verbe « devoir » au présent ou au futur (« doit », « doivent », « devra » ou « devront ») seront jugées irrecevables et ne seront pas évaluées plus avant ni prises en considération en vue de l'attribution du contrat.

Lorsqu'il décrit les projets faisant état de son expérience attestée, le soumissionnaire doit préciser ce qui suit :

- 1) la date d'achèvement du projet;
- 2) le nom du client et le nom d'une personne-ressource du client;
- 3) le numéro de téléphone ou l'adresse électronique de la personne-ressource du client;
- 4) la valeur des services fournis au client par le soumissionnaire (Remarque : La valeur des services comprend seulement les services fournis par le soumissionnaire, et non le budget global du projet du client).

Si un client a demandé à ce que son projet demeure confidentiel, le soumissionnaire devrait le signaler. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) peut communiquer avec les clients de projets confidentiels seulement pour confirmer certains détails relatifs aux projets attestant l'expérience des soumissionnaires qui s'avère pertinente dans le cadre de la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire omet de fournir les coordonnées nécessaires, le ou les projets visés pourraient ne pas être pris en considération dans l'évaluation de l'expérience attestée.

H.2 Définitions

On entend par « **évaluations de la durabilité des bâtiments** » des évaluations des systèmes de bâtiments ou d'installations ou de l'infrastructure qui sont axées sur a) la consommation et la conservation d'énergie, b) la consommation d'eau, ou la caractérisation et la conservation des eaux usées, c) les matériaux et la construction durables des bâtiments, d) la génération de gaz à effet de serre et les possibilités de réduction de ces gaz, e) la qualité de l'air à l'intérieur et l'environnement intérieur ou f) la durabilité du site.

On entend par « **projet réalisé** » un projet pour lequel l'évaluation ou le rapport final a été soumis au client (REMARQUE : un projet pour lequel a) seul le rapport préliminaire sur le projet a été soumis au client ou b) le rapport final sur le projet qui est en cours d'élaboration N'EST PAS jugé acceptable en tant que « projet réalisé » aux fins de la présente demande de propositions).

On entend par « **équipes de projet multidisciplinaires** » des équipes de projet composées de trois personnes ou plus ayant des spécialités individuelles dans des domaines techniques ou scientifiques tels que le génie, l'architecture, les sciences de l'environnement, entre autres.

H.3 Gestionnaires de projet

H.3.1 Exigences cotées

Le soumissionnaire doit proposer **DEUX gestionnaires de projet**. Les gestionnaires de projet seront évalués en fonction des études effectuées et de l'expérience attestée.

ÉTUDES

Chacun des deux gestionnaires de projet doit satisfaire à une exigence minimale en matière d'études, soit détenir un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures en architecture, en génie ou dans un autre programme pertinent axé sur la technologie, les sciences ou l'environnement (par exemple, un baccalauréat en études de l'environnement). Pour que les études puissent être évaluées, une copie numérisée ou une photocopie des diplômes des gestionnaires de projet doit être jointe à la proposition à la date de clôture de la demande de propositions. Si les copies ne sont pas fournies avec la proposition, le Canada les demandera et le soumissionnaire aura 48 heures à partir du moment de la demande pour les fournir.

Pour <u>chaque</u> gestionnaire de projet, préciser s'il détient un diplôme satisfaisant à l'exigence minimale, soit un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures en architecture, en génie ou dans tout autre programme <u>pertinent</u> axé sur la technologie, les sciences ou l'environnement (par exemple, un baccalauréat en études de l'environnement).	20 points (10 points/titre de compétences)	
--	--	--

EXPÉRIENCE ATTESTÉE

Pour chacun des deux gestionnaires de projet, fournir des exemples de durabilité d'un immeuble, de consommation d'énergie ou de projets d'évaluation des gaz à effet de serre (GES) qui démontrent qu'ils ont l'expérience nécessaire en gestion de projet comme il est décrit ci-dessous. **Pour être pris en considération, chaque projet décrit doit avoir été réalisé entre janvier 2013 et la date de clôture de la présente demande de soumissions.**

Chaque gestionnaire de projet proposé a droit à un maximum de trois (3) pages pour décrire son expérience attestée.

Pour <u>chaque</u> gestionnaire de projet, fournir DEUX exemples de durabilité de bâtiments, de consommation d'énergie ou de projets d'évaluation des GES qui ont été entièrement gérés par le gestionnaire de projet et qui montrent bien le recours à certaines méthodes ou à certains outils particuliers (par exemple, un logiciel d'application pour la gestion de projet) pour surveiller et gérer : <ol style="list-style-type: none">1. le calendrier du projet;2. le budget du projet;3. la communication entre le client et l'équipe de projet.	40 points (10 points/projet)	
Pour <u>chaque</u> gestionnaire de projet, fournir UN exemple de durabilité de bâtiments, de consommation d'énergie ou de projets d'évaluation des GES qui décrit les mesures ou les méthodes auxquelles le gestionnaire de projet a eu recours pour : <ol style="list-style-type: none">1. résoudre des problèmes critiques OU2. s'adapter aux conditions changeantes du projet qui pourraient avoir eu une incidence négative sur le projet.	20 points (10 points/projet)	

Gestionnaires de projet, total de points possible : 80 points **MIN 75 % (60 points)**

H.4 Ingénieurs (mécanique et électricité)

H.4.1 Exigences obligatoires

ÉTUDES ET ACCRÉDITATION

Le soumissionnaire doit désigner **UN ingénieur en mécanique** et **UN ingénieur en électricité**. Chaque ingénieur doit satisfaire aux exigences obligatoires, soit:

1. détenir un baccalauréat en génie avec spécialisation en génie mécanique ou en génie électrique, selon le cas;
2. être titulaire d'un titre d'ingénieur;
3. être inscrit en tant qu'ingénieur en Colombie-Britannique;
4. détenir un permis d'exercice délivré par l'*Association of Professional Engineers of Yukon*.

Aux fins d'évaluation de sa proposition, le soumissionnaire doit joindre à sa proposition, au plus tard à la date de clôture de la demande de soumissions, une copie numérisée ou une photocopie lisible des documents d'attestation suivants pour chacun des ingénieurs proposés :

1. le diplôme de l'ingénieur;
2. l'attestation de son titre d'ingénieur;
3. l'attestation de son adhésion à l'*Association of Professional Engineers and Geoscientists of British Columbia*;
4. un permis d'exercice valide délivré par l'*Association of Professional Engineers of Yukon*.

Si les copies ne sont pas fournies avec la proposition, le Canada les demandera et le soumissionnaire aura 48 heures à partir du moment de la demande pour les fournir.

Les soumissions ne contenant pas les documents qui témoignent des études, du titre professionnel, du permis d'exercer en Colombie-Britannique et d'un permis valide d'exercer au Yukon des ingénieurs proposés ne seront plus prises en compte.

H.4.2 Exigences cotées

EXPÉRIENCE ATTESTÉE

Pour l'**ingénieur en mécanique**, fournir des exemples de projets réalisés qui font état d'une expertise et d'une expérience techniques comme il est décrit ci-après. **Pour être pris en considération, les projets doivent avoir été réalisés entre janvier 2013 et la date de clôture de la présente demande de soumissions.**

L'ingénieur en mécanique proposé a droit à un maximum de deux (2) pages pour décrire son expérience attestée.

Fournir DEUX exemples de projets qui font état d'une expérience personnelle de l'évaluation de systèmes mécaniques de bâtiments dans le contexte d'une évaluation de la durabilité de bâtiments.	20 points (10 points/projet)	
Fournir DEUX exemples de projets attestant que l'ingénieur a trouvé lui-même des solutions pour améliorer ou moderniser des systèmes mécaniques de bâtiments en vue d'accroître l'efficacité énergétique ou de réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris l'établissement de calculs des économies d'énergie, des économies de coûts et des périodes de récupération.	20 points (10 points/projet)	
Fournir UN exemple d'un projet attestant que l'ingénieur a eu la responsabilité de concevoir d'un système mécanique visant à accroître la durabilité d'un bâtiment.	20 points	

Ingénieur en mécanique, total de points possible : 60 points **MIN 75 % (45 points)**

Pour l'**ingénieur en électricité**, fournir des exemples de projets réalisés qui font état d'une expertise et d'une expérience techniques comme il est décrit ci-après. **Pour être pris en considération, les projets doivent avoir été réalisés entre janvier 2013 et la date de clôture de la présente demande de soumissions.**

L'ingénieur en électricité proposé a droit à un maximum de deux (2) pages pour décrire son expérience attestée.

Fournir DEUX exemples de projets qui attestent une expérience de l'évaluation de systèmes d'éclairage ou de systèmes électriques de bâtiments dans le contexte d'une évaluation de la durabilité de bâtiments.	20 points (10 points/projet)	
Fournir DEUX exemples de projets attestant que l'ingénieur a eu la responsabilité de trouver des solutions pour améliorer ou moderniser des systèmes d'éclairage ou des systèmes électriques de bâtiments, y compris l'établissement de calculs des économies d'énergie, des économies de coûts et des périodes de récupération.	20 points (10 points/projet)	
Fournir UN exemple de projet attestant que l'ingénieur a eu la responsabilité de concevoir un système d'éclairage ou un système électrique en vue d'accroître la durabilité d'un bâtiment.	20 points	

Ingénieur en électricité, total de points possible : **60 points** **MIN 75 % (45 points)**

H.5 Spécialistes des bâtiments durables

H.5.1 Exigence obligatoire

ACCREDITATION

Le soumissionnaire doit désigner **DEUX spécialistes des bâtiments durables**. Les spécialistes des bâtiments durables doivent satisfaire à l'exigence obligatoire que représente l'obtention du titre de professionnel accrédité (PA) LEED. Pour que l'accréditation puisse être évaluée, une copie numérisée ou une photocopie du document qui témoigne du titre de PA LEED des spécialistes des bâtiments durables doit être jointe à la proposition à la date de clôture de celle-ci.

Si les copies ne sont pas fournies avec la proposition, le Canada les demandera et le soumissionnaire aura **48 heures** à partir du moment de la demande pour les fournir.

Les soumissions qui ne contiennent pas de preuve de l'accréditation des spécialistes des bâtiments durables proposés ne seront plus prises en compte.

H.5.2 Exigences cotées

EXPÉRIENCE ATTESTÉE

Pour chacun des **spécialistes des bâtiments durables**, fournir des exemples de projets réalisés qui font état d'une expertise et d'une expérience techniques comme il est décrit ci-après. **Pour être pris en considération, les projets doivent avoir été réalisés entre janvier 2013 et la date de clôture de la présente demande de soumissions.**

Chaque spécialiste des bâtiments durables proposé a droit à un maximum de deux (2) pages pour décrire son expérience attestée

Fournir DEUX exemples de projets qui attestent une expérience dans la détermination d'options techniques (avec calculs des coûts et périodes de récupération) concernant : 1. des rénovations ou des améliorations occupantes à des systèmes du bâtiment existants OU	40 points (10 points/projet)	
--	-------------------------------------	--

2. des améliorations aux activités et à la gestion d'un bâtiment existant pour atteindre les objectifs ou la certification de la norme LEED ou du programme Green Globes.		
Fournir UN exemple de projet attestant une expérience de la vérification ou de l'évaluation de l'énergie ou des gaz à effet de serre dans un bâtiment ou une installation.	20 points (10 points/projet)	
Fournir UN exemple qui atteste une expérience de la préparation d'une demande de certification LEED ou Green Globes au nom d'un client.	20 points (10 points/projet)	

Spécialiste des bâtiments durables, total de points possible : 80 points **MIN 75 % (60 points)**

H.6 Autres catégories de personnel

H.6.1 Techniciens en évaluation de bâtiments

Le soumissionnaire doit désigner **DEUX** techniciens sur le bâtiments ayant chacun au moins trois (3) années d'expérience attestée de la collecte de données sur le terrain à l'appui d'une évaluation de bâtiments durables.

Fournir les curriculum vitæ de DEUX techniciens sur le bâtiments attestant que chacun d'eux possède au moins trois (3) années d'expérience de la collecte de données sur le terrain à l'appui d'une évaluation de bâtiments durables.	20 points (10 points chacun)	
--	-------------------------------------	--

Techniciens en évaluation de bâtiments, total de points possible 20 points

H.6.2 Technicien en conception et dessin assistés par ordinateur (CDAO)/dessin

Le soumissionnaire doit fournir un taux horaire pour un **technicien en CDAO/dessin**. Il n'est pas nécessaire d'indiquer l'expérience technique ni la formation pour cette catégorie.

TOTAL DE POINTS POSSIBLE : 300 POINTS

H.7 Procédures d'évaluation

H.7.1 Évaluation technique

H.7.1.1 Exigences obligatoires

Les offres qui ne répondent pas aux critères obligatoires suivants après l'avis de demande de 24 heures seront déclarées irrecevables et ne seront pas prises en considération.

N° d'élément	Description	Études et attestations professionnelles	Preuve des documents fournis (O/N)	Respect des exigences obligatoires (O/N)
--------------	-------------	---	------------------------------------	--

H.4.1	Ingénieur en mécanique Désignation de UN personne	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en génie Titre d'ingénieur Inscription en tant qu'ingénieur en Colombie-Britannique Permis d'exercice délivré par l'<i>Association of Professional Engineers of Yukon</i> 		
H.4.1	Ingénieur en électricité Désignation de UN personne	<ul style="list-style-type: none"> Baccalauréat en génie Titre d'ingénieur Inscription en tant qu'ingénieur en Colombie-Britannique Permis d'exercice délivré par l'<i>Association of Professional Engineers of Yukon</i> 		
H.5.1	Spécialiste des bâtiments durables Désignation de deux personnes	Titre de PA LEED		

H.7.2 Exigences cotées

Pour être considérée aux fins d'octroi d'un contrat, la soumission technique du soumissionnaire **doit obtenir au moins 75 % du maximum des points qui peuvent être accordés pour chaque catégorie professionnelle** (c'est-à-dire les gestionnaires de projet, les ingénieurs en mécanique, les ingénieurs en électricité et les spécialistes des bâtiments durables). Les soumissions qui n'obtiennent pas le minimum de 75 % des points qui peuvent être accordés pour toute catégorie professionnelle seront jugées non recevables et ne seront plus prises en compte.

N° de section	Description	Maximum de points	Minimum de points requis pour qu'une soumission soit jugée recevable
H.3.1	Gestionnaires de projet	_____ / 80	60 points
H.4.2	Ingénieurs en mécanique	_____ / 60	45 points
H.4.2	Ingénieurs en électricité	_____ / 60	45 points
H.5.2	Spécialiste des bâtiments durables	_____ / 80	60 points
H.6.1	Techniciens en évaluation des bâtiments	_____ / 20	S.O.
	Total de points possible à l'évaluation technique	_____ / 300	210

H.7.3 Tableau d'évaluation générique du Comité d'évaluation de TPSGC

Les membres du Comité d'évaluation de TPSGC évalueront les points forts et les faiblesses de la réponse du soumissionnaire selon les critères d'évaluation et attribueront une cote en chiffres pairs (0, 2, 4, 6, 8 ou 10) à chaque critère d'évaluation selon le tableau d'évaluation générique ci-dessous. La note finale sera une seule note approuvée par tous les membres du comité.

a) Tableau d'évaluation générique

Non recevable	Inadéquate	Faible	Adéquate	Entièrement satisfaisante	Forte
0 point	2 points	4 points	6 points	8 points	10 points
N'a pas fourni de renseignements pouvant faire l'objet d'une évaluation.	Ne comprend pas du tout ou comprend mal les exigences.	Connaît jusqu'à un certain point les exigences, mais n'en comprend pas suffisamment certains aspects.	Démontre une bonne compréhension des exigences.	Démontre une très bonne compréhension des exigences.	Démontre une excellente compréhension des exigences.
	Présente des faiblesses ne pouvant pas être corrigées.	De façon générale, il est peu probable que les lacunes puissent être corrigées.	Présente des faiblesses pouvant être corrigées.	Ne présente aucune faiblesse importante.	Aucune faiblesse apparente.
	Le proposant ne possède pas les compétences ni l'expérience requises.	Le proposant manque de qualifications et d'expérience.	Le proposant possède un niveau acceptable de qualifications et d'expérience.	Le proposant est qualifié et chevronné.	Le proposant est hautement qualifié et chevronné.
	L'équipe proposée ne satisfera vraisemblablement pas aux exigences.	L'équipe ne compte pas tous les éléments ou son expérience globale est faible.	L'équipe compte presque tous les éléments et satisfera probablement aux exigences	L'équipe compte tous les éléments – certains membres ont travaillé ensemble.	Équipe solide – les membres ont travaillé efficacement ensemble sur des projets similaires.
	Projets antérieurs non liés aux exigences du présent projet.	Projets antérieurs généralement non liés aux exigences du présent projet.	Projets antérieurs généralement liés aux exigences du présent projet.	Projets antérieurs directement liés aux exigences du présent projet.	Responsables ayant participé à des projets antérieurs directement liés aux exigences du présent projet.
	Extrêmement faible; ne pourra pas satisfaire aux exigences de rendement.	Peu de possibilités de satisfaire aux exigences de rendement.	Capacité acceptable; devrait obtenir des résultats adéquats.	Capacité satisfaisante; devrait obtenir de bons résultats.	Capacité supérieure, devrait obtenir de très bons résultats.

H.7.4 Évaluation financière

H.7.4.1 Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables exclues, destination FAB, taxes d'accise et droits de douane canadienne compris.

H.7.4.2 Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition de prix/tarif comme il est indiqué dans l'annexe B – Base de paiement.

H.7.4.3 Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition de prix ou leur tarif dans une **enveloppe scellée séparée.**

H.7.4.4 Aux fins d'évaluation des tarifs, un taux horaire pondéré sera établi en fonction du pourcentage prévu de participation. Le soumissionnaire qui offre le taux pondéré le plus bas obtiendra le total des points, soit 25 points; les autres soumissionnaires obtiendront des points calculés au prorata.

Un taux horaire pondéré sera calculé pour chaque catégorie comme suit :

Par exemple :

Nom de la catégorie	Noms	Pondération de l'évaluation	Honoraires fermes (en \$ CA) De l'octroi du contrat jusqu'au 31 mars, 2019 Année 1	Taux horaire ferme (\$ CA) 1 avril, 2019 au 31 mars, 2020 Année 2	Taux horaire ferme (en \$ CA) 1 avril, 2020 au 31 mars, 2021 Année 3	Taux horaire ferme (en \$ CA) 1 avril, 2021 au 31 mars, 2022 Option 1- Année 4	Taux horaire ferme (en \$ CA) 1 avril, 2022 au 31 mars, 2023 Option 2- Année 5
Gestionnaire de projet	Deux personnes nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.3.1.)	21%	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Ingénieur (mécanique)	Un personne nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.4.2)	21%	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Ingénieur (électricité)	Un personne nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.4.2)	21%	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$
Spécialiste des bâtiments durables	Deux personnes nommées qui répondent aux critères applicables indiqués à l'annexe H (H.5.2)	29%	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ \$

1. Gestionnaire de projet – Taux pour l'année 1, 2, 3, y compris l'option 1 – Année 4 et l'option 2 – Année 5 seront totalisés puis multipliés par 21 % = taux horaire pondéré.
2. Le même calcul sera effectué pour toutes les catégories, selon leur pondération.
3. Tous les taux pondérés et le Technicien en CDAO/dessin taux seront ensuite additionnés et leur somme constituera votre prix estimatif total.

Remarque : La colonne relative au pourcentage de pondération sert uniquement aux fins d'évaluation et sera supprimée du contrat subséquent.

H.8 Méthode de sélection

H.8.1 Méthode de sélection – Répartition technique et financière pondérée

H.8.1.1 Pour être jugée recevable, une soumission doit :

- (1) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions;
- (2) répondre à tous les critères d'évaluation technique obligatoires;
- (3) obtenir le **minimum** requis de **75 % (210 points)** aux critères d'évaluation technique pour les quatre catégories professionnelles indiquées aux articles H3, H4 et H5.

H.8.1.2 Les soumissions qui ne satisfont pas aux points (1), (2) ou (3) seront déclarées non recevables.

H.8.1.3 L'évaluation sera fondée sur la meilleure cote combinée pour le mérite technique et le prix des propositions recevables. Le rapport sera de **75 %** pour le mérite technique et de **25 %** pour le prix.

H.8.1.4 Aux fins du calcul de la note pour le mérite technique, la note technique globale pour chaque soumission recevable sera déterminée comme suit : le nombre total de points obtenus divisé par le nombre maximum de points pouvant être accordés, multiplié par le rapport de **75 %**.

H.8.1.5 Aux fins du calcul de la note pour le prix, chaque soumission recevable obtiendra une note établie au prorata en fonction du prix évalué le plus bas et du rapport de **25 %**.

H.8.1.6 Pour chaque soumission recevable, on additionnera les notes pour le mérite technique et pour le prix de manière à obtenir la cote combinée.

H.8.1.7 Le Canada prévoit octroyer **TROIS contrats**.

Nombre de contrats attribués	Classement général des propositions (critères techniques et financiers)		
	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e
3	50 %	32 %	18 %
2	60 %	40 %	
1	100 %		

- (a) Les soumissions seront classées de la meilleure à la moins bonne, en fonction de leur note finale combinée pour le mérite et le coût.
- (b) Selon le nombre de soumissions recevables reçues, jusqu'à trois (3) contrats peuvent être attribués.
- (c) La valeur estimative totale du présent besoin serait alors répartie entre les trois soumissionnaires classés parmi les trois premiers en fonction de ce qui suit :

Si trois (3) contrats sont attribués :

1^{er} (le meilleur globalement) = 1 250 000 \$
2^e = 800 000 \$
3^e = 450 000 \$

Si deux (2) contrats sont attribués :

1^{er} (le meilleur globalement) = 1 500 000 \$
2^e = 1 000 000 \$

Ces montants ne comprennent pas la taxe sur les produits et services (TPS).

Le tableau ci-dessous montre un exemple de deux soumissions recevables. Le choix de l'entrepreneur y est établi en fonction d'un rapport de 75/25 pour le mérite technique et le prix, respectivement. Le nombre total de points pouvant être accordés est de 280, et le prix évalué le plus bas est de 100 \$.

Méthode de sélection – Cote combinée la plus élevée pour le mérite technique (75 %) et le prix (25 %)

	Soumissionnaires		
	Soumissionnaire 1	Soumissionnaire 2	Soumissionnaire 3
Note technique globale	212/280	158/280	245/280
Prix évalué de la soumission	120	Non conforme sur le plan technique	100
Calculs			
Note pour le mérite technique	$212/280 \times 75 = 56,79$		$245/280 \times 75 = 65,63$
Note pour le prix	$100/120 \times 25 = 20,84$		$100/100 \times 25 = 25,00$
Cote combinée	77,63		90,63
Cote globale	2^e		1^{er}

Toutes les autres conditions demeurent les mêmes.